



Paris, le 19 avril 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'École des hautes études en santé publique, le Service de santé des armées et le Service du commissariat des armées signent un accord-cadre de partenariat.

Le Directeur de l'École des hautes études en santé publique, en présence du Président de son Conseil d'administration, le Directeur central du Service de santé des armées et le Directeur central du service du commissariat des armées ont signé ce jour, à l'École du Val-de-Grâce à Paris, un accord-cadre de partenariat.

L'École des hautes études en santé publique (EHESP), le Service de santé des armées (SSA) et le Service du Commissariat des Armées (SCA) poursuivent, au regard des enjeux d'adaptation aux besoins de la population et de soutien à la défense, un objectif commun de renforcement et de transfert des connaissances dans le champ des organisations de santé.

L'accord-cadre signé aujourd'hui entre les parties vise à s'appuyer sur leurs compétences respectives dans le champ de la formation et de l'expertise.

Dans ce domaine, le SSA et le SCA pourront s'appuyer plus particulièrement sur l'EHESP dans le domaine du management en santé pour la formation initiale de leurs dirigeants comme pour la formation continue de leurs managers. L'EHESP pourra, quant à elle, bénéficier, dans le prolongement du protocole d'accord interministériel santé/défense signé le 6 avril 2016, du savoir-faire particulier des militaires relatif à la gestion des crises. Enfin, l'accord porte aussi sur la valorisation de la participation à la réserve opérationnelle du SSA pour les publics de l'EHESP.

La mutualisation des compétences des parties permettra de renforcer les capacités de chacun et d'apporter à leurs élèves respectifs des enseignements de très haute qualité.

Contacts presse :

EHESP :

Nathalie Cavagni, directrice de la communication / 02 99 02 28 60 / Nathalie.Cavagni@ehesp.fr

Service de santé des armées :

Marie-Pierre Morillon, chargée de relations médias / 09.88.68.99.01 / comsantearmees@gmail.com